

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de QUIRBAJOU**

**Séance du 4 avril 2016**

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>en exercice :</u> 7 <u>présents :</u> 7 <u>votants :</u> 7</p> <p><u>Date de la convocation</u> 30/03/2016</p> <p><u>Domaine :</u> autres domaines de compétences</p>	<p>L'an deux mille seize le 4 avril le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. Thierry CABROL, Maire</p> <p><u>Présents :</u> M. CABROL Thierry, M. DE LA PIQUERIE Jacques, Mme SERDANE Jeanne, Mme BELLIS Françoise, Mme SEGURET Catherine, M. WEBER Patrick, M. Hubert MANICHON</p> <p>M. Jacques De La Piquerie est élu secrétaire de séance</p>
--	---

**Objet : Compteurs d'électricité**

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux,

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante,

**Le Conseil Municipal de Quirbajou**

- rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ERDF.
- décide que les compteurs d'électricité de Quirbajou, propriété de la collectivité ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre) et tout matériel nécessaire à leur fonctionnement.
- demande au Syndicat Audois d'énergie, SYADEN, d'intervenir immédiatement auprès d'ERDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Quirbajou
- demande à la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises de prendre une position analogue à celle de Quirbajou

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois, et an que dessus, au registre sont les signatures.

**Le Maire,  
Thierry CABROL**